

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

N° 1249 GEND/RGPIC/GGD60
du 20 janvier 2015

*Le colonel BOGET,
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,*

*à Madame Christine POIRIÉ, direction départementale des territoires –
service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean
Racine – BP 317 – 60021 BEAUVAIS Cedex.*

Objet : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision d'un plan d'occupation des sols de Monneville prescrit par délibération du 18 septembre 2014.

Référence : Votre correspondance en date du 07 janvier 2015.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision d'un plan d'occupation des sols de Monneville prescrit par délibération du 18 septembre 2014.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

